

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 26 juin 2008

Président: M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et Mme LALOUCH

### Membres présents :

M. Didier MARTIN M. François REBSAMEN M. Louis LAURENT M. Pierre PRIBETICH M. Benoît BORDAT M. Roland PONSAA M. Jean ESMONIN M. Christophe BERTHIER M. Michel ROTGER Mme Colette POPARD M. Philippe DELVALEE M. François NOWOTNY M. Rémi DETANG M. Georges MAGLICA Mme Christine MASSU M. Jean-Patrick MASSON Mme Anne DILLENSEGER M. Michel FORQUET M. José ALMEIDA Mme Christine DURNERIN M. Claude PICARD M. Jean-François DODET Mme Nelly METGE M. Pierre PETITJEAN M. François DESEILLE Mlle Christine MARTIN M. Nicolas BOURNY M. Laurent GRANDGUILLAUME Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY M. Jean-Philippe SCHMITT M. Michel JULIEN M. Alain MARCHAND M. Philippe GUYARD Mme Marie-Françoise PETEL M. Mohammed IZIMER M. Pierre-Olivier LEFEBVRE M. Gérard DUPIRE Mme Hélène ROY Mme Françoise EHRE Mme Catherine HERVIEU M. Mohamed BEKHTAOUI M. Patrick BAUDEMENT M. Jean-Claude DOUHAIT Mme Jacqueline GARRET-RICHARD Mme Geneviève BILLAUT M. Jean-Paul HESSE Mme Joëlle LEMOUZY M. Murat BAYAM Mlle Badiaâ MASLOUHI M. Jean-Yves PIAN M. Michel BACHELARD M. Yves BERTELOOT Mlle Stéphanie MODDE M. Philippe BELLEVILLE M. Patrick MOREAU M. Philippe CARBONNEL M. Norbert CHEVIGNY M. Jean-Pierre SOUMIER M. Alain LINGER M. Christian PARIS M. André GERVAIS M. Pierre LAMBOROT Mme Noëlle CAMBILLARD.

## Membres absents:

M. Patrick CHAPUIS	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Christian PARIS
M. Gaston FOUCHERES	M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Philippe GUYARD
M. Rémi DELATTE	M. François-André ALLAERT pouvoir à Mlle Christine MARTIN
	M. Dominique GRIMPRET pouvoir à M. Jean-Claude DOUHAIT
	M. Alain MILLOT pouvoir à Mme Colette POPARD
	M. Joël MEKHANTAR pouvoir à M. Gérard DUPIRE
	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Georges MAGLICA
	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
	Mlle Nathalie KOENDERS pouvoir à M. Didier MARTIN
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à Mme Hélène ROY
	Mme Fadoua LALOUCH pouvoir à M. Roland PONSAA
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER

Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Jean-François DODET

Mme Claude DARCIAUX pouvoir à M. José ALMEIDA M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE.

#### **OBJET: DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

#### ZA La Plucharde à Bretenière - Cession du lot n° 32

Dans le cadre du transfert de charges lié à l'adhésion de la commune de Bretenière à la Communauté d'agglomération dijonnaise le 1<sup>er</sup> janvier 2004, et en vertu d'une délibération en date du 24 juin 2004, le Conseil de Communauté a procédé à l'acquisition auprès de la commune, des terrains restant à commercialiser sur la zone d'activité « La Plucharde » à Bretenière.

Par courrier reçu le 15 février 2008, Mme Georgie et M. Delineau de la Société d'Affrètement Bourguignonne, ont fait part au Grand Dijon de leur intérêt pour l'acquisition d'un lot sur la zone d'activités « La Plucharde » à Bretenière.

S.A.B. dont le siège est actuellement basé à Dijon sur la ZAE Capnord, 9 impasse de Reggio, recherche un terrain pour installer ses bureaux et le siège social de la société.

Cette entreprise qui a aujourd'hui 10 ans d'existence, est spécialisée dans l'organisation et la gestion de transport routier de marchandises pour le compte de sociétés industrielles.

Il est proposé de céder à la SCI KGDE, la parcelle cadastrée AB n° 213, dénommée lot n° 32, d'une superficie totale d'environ 1.507 m², affectée d'une surface constructible autorisée de 1.126 m² de surface hors oeuvre nette, moyennant le prix unitaire de 12,96 € HT le m², selon l'estimation fixée par le Services des Domaines et valable pour l'ensemble des ventes de lots restant à commercialiser par le Grand Dijon.

Vu l'avis de la Commission,

# Le Conseil, Après en avoir délibéré, Décide :

- d'autoriser la cession de la parcelle ci-dessus désignée d'une superficie de 1.507 m² environ, à la SCI KGDE sise 9 impasse de Reggio ZAE Capnord à Dijon, au prix unitaire de 12,96 € HT le m², soit un montant HT de 19.530,72 € HT (23.358,74 € TTC);
- d'autoriser le Président à signer tous actes à intervenir pour l'exécution de cette décision ;
- de dire que la rédaction de l'acte authentique sera confiée à la SCP Massip-Prieur-Berthaut-Belou-Varlet ;
- de dire que le produit de la cession sera imputé sur le budget annexe « 10 » de l'exercice en cours.

Pour extrait conforme, Le Président Pour le Président

icire PRIBETIO

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR Déposé le :

- 1 JUIL, 2008

Publié le \_\_1 ML\_2008 Déposé en Préfecture le

N°45 - 2/2